

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 septembre 2022

Convocation du **15/09/2022**

Date de publication : 26/09/2022

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **033**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le jeudi vingt-deux septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **003-220922**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation du Contrat
Départemental de Développement et
d'Aménagement 2022-2025
(C.D.D.A.) avec le Conseil
Départemental des Bouches-du-
Rhône.

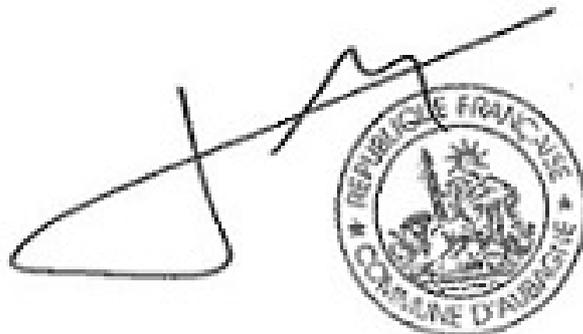
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur
AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame
HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur
MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur
LOUIS Jean-Bernard Adjoint,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame
BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur
CANTARINI Stéphane, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy,
Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique,
Monsieur CHERIET Ahmed, Monsieur GRANDJEAN Denis,
Madame FARDOUX Clémentine, Madame BOUGEAREL Michèle,
Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur
PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers
Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Monsieur LOUIS
Jean-Bernard), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir à Madame
AMARANTINIS Sophie), Madame ROUX Magali (donne pouvoir à
Madame DUPLAN Irène), Monsieur CHAMLA Franck-Clément

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_03-DE
Reçu le 26/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNum
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
26/09/2022



Délibération n° 003-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

(donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Denis), Monsieur SALONE Arthur (donne pouvoir à Monsieur CHERIET Ahmed), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ Yves)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La Ville d'AUBAGNE située au carrefour des agglomérations Marseillaises, Aixoises et Toulonnaises continue de renforcer son rôle de Ville Centre d'un Territoire élargi où habitent, travaillent et se déplacent plus de 100.000 habitants. Depuis 2016, la Commune connaît une véritable dynamique de développement qui nécessite de poursuivre les travaux de rénovation et de modernisation de son patrimoine bâti et non bâti.

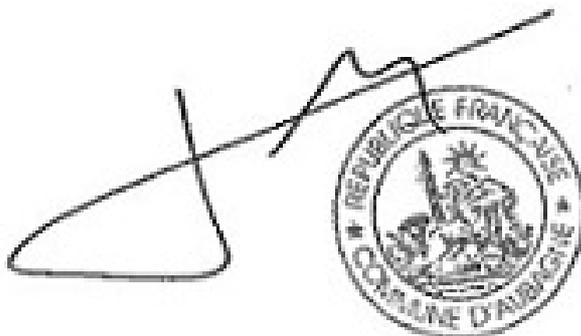
Ainsi, dans le prolongement du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (C.D.D.A.) conclu avec le Département des Bouches-du-Rhône pour la période 2016/2019, la Commune souhaite poursuivre et amplifier les actions de modernisation engagées en articulant une nouvelle Convention de Partenariat autour de :-

- La rénovation et l'aménagement du Patrimoine Bâti existant, des Ecoles, petite enfance et centres de loisirs, des équipements sportifs et autres bâtiments communaux ;
- La modernisation et l'aménagement durable de l'Espace Public : Voirie et places, aménagement paysager et extension des cimetières ;
- La rénovation énergétique de l'éclairage public ;
- L'acquisition de bien bâtis et non bâtis en zone agricole dans le cadre du développement et renforcement des activités agricoles sur le territoire ;
- La construction d'équipements nouveaux : un Pôle Educatif aux Passons, une piscine bassin d'apprentissage à la natation.

Sur la base de cette programmation, la Commune d'Aubagne a sollicité le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de financer les projets d'investissement de la Commune, dont le montant total est estimé à 21.663.420,00 € H.T., selon un échancier allant de l'année 2022 à l'année 2025 conformément au tableau joint en annexe n° 1.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_03-DE
Reçu le 26/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
26/09/2022

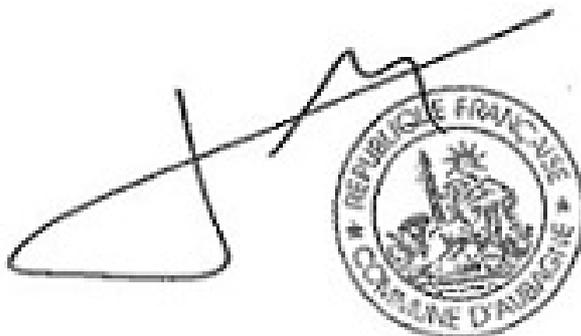


Délibération n° 003-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

Pour l'année 2022, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 3.724.065,00 €HT, et concerne:

Projets communaux	Montant de la dépense subventionnable (H.T.) Année 2022
<p>. RENOVATION et AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT ECOLES</p> <p>- l'Ecole maternelle La Tourtelle située en zone d'éducation prioritaire le dédoublement de Classe de la grande section se poursuit. Les travaux d'aménagement des locaux existants permettront la création d'une nouvelle classe de 40 m2 afin d'accueillir une vingtaine d'enfants, ainsi que la rénovation de la salle d'activités</p> <p>- GS Paul Eluard situé en zone d'éducation prioritaire ce site accueille cinq classes maternelles et neuf classes élémentaires. Les travaux planifiés concernent la dépose et reconstruction de la toiture sur un secteur de 400 m2, et le remplacement de 140 m2 de surface de verrière. Ces travaux de rénovation de la toiture viseront une réduction de consommation d'énergie et une amélioration du confort thermique. Une rénovation des sanitaires est également planifiée sur ce groupe scolaire. Cette opération débutera en 2022 et se poursuivra en 2023.</p>	170.0 H.T.
<p>. RENOVATION et AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT AUTRES BATIMENTS</p> <p>Aménagement d'un Hôtel de Police municipal avenue Antide Boyer</p> <p>La sécurité publique est une priorité de la commune dont les effectifs de la Police municipale augmente. Cette opération vise à regrouper sur un seul site les personnels de la Police Municipale et le PCSU Poste de Commandement et de Supervision Urbaine actuellement installé dans des locaux mal adaptés. Le réaménagement des locaux accueillera au 1^e Etage la Direction de la Police Municipale, le PCSU ainsi qu'une salle de réunion de crise. Le rez-de-chaussée sera rénové et aménagé avec un service accueil sécurisé, des sanitaires PMR et espaces de convivialité. Enfin un niveau semi enterré sera réaménagé par la création d'espaces vestiaires et sanitaires hommes et femmes, ainsi qu'une armurerie et un local technique.</p>	358.333 H.T.
<p>. RENOVATION et AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT EQUIPEMENTS SPORTIFS</p> <p>- Tennis club Aubagnais, localisé près de Saint Pierre-les-Aubagne, est équipé de treize courts de tennis dont un en terre battue, quatre en béton poreux et huit en résine dont deux sont couverts. Le projet couverture des deux courts sera l'objet d'études de diagnostic et faisabilité afin d'évaluer le projet et de désigner la Maîtrise d'œuvre. Des études de sol et techniques précéderont la phase de démarrage des travaux sur la couverture des terrains de Tennis</p>	75.000 € H.T.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_03-DE
Reçu le 26/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
26/09/2022



Délibération n° 003-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

Projets communaux	Montant de la dépense subventionnable (H.T.) Année 2022
<p>. MODERNISATION ET AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE PUBLIC VOIRIE et PLACES - Rue de la République : En 2022 la première phase des travaux de réfection traitera la portion de la rue de la République entre le boulevard Jean-Jaurès et la Place Pasteur en centre-ville. - Traverse Chabrand : Après un travail réalisé en 2021 sur la gestion des eaux pluviales, la poursuite et finalisation de la réfection de la traverse Chabrand consiste à apaiser la circulation par rétrécissements de chaussée, à optimiser le stationnement, à sécuriser les circulations piétonnes et mettre en valeur le patrimoine végétal. Un linéaire de 300 mètres sera traité.</p>	333.333 H.T.
<p>. MODERNISATION ET AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE PUBLIC Extension et aménagement paysager du cimetière Les Fenestrelles Cette opération d'extension pour la tranche 1 en 2022 prévoit la réalisation des voiries, trottoirs et aménagements extérieurs. L'aménagement paysager sera constitué d'espèces adaptés au climat méditerranéen ainsi qu'aux conditions naturelle du site (substrat, luminosité, etc...)</p>	168.333 H.T.
<p>. RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Depuis 2016 la commune conduit une démarche globale de requalification énergétique en cohérence avec les travaux urbains et l'amélioration du cadre de vie. La modernisation de son patrimoine d'éclairage public répond aux objectifs d'économie d'énergie par le renouvellement des installations anciennes et vétustes, de mise en conformité et sécurité électrique, de limitation de la pollution lumineuse. Cette démarche est conduite dans le cadre d'un marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance de l'éclairage public.</p>	772.749 H.T.
<p>. ACQUISITION DE BIENS BÂTIS ET NON BÂTIS EN ZONE AGRICOLE Acquisition de 15 hectares situés Camp de Lambert en zone naturelle et agricole</p>	1.429.650
<p>. CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS NOUVEAUX Construction d'un pôle éducatif et culturel quartier Les Passons Un Concours de Maîtrise d'œuvre a désigné une équipe Lauréate en février 2020 et les études ont été mises en attente. La Maîtrise d'œuvre a été notifiée et les études d'avant-projet démarrées.</p>	416.667 € H.T.
<p>TOTAL TRANCHE 2022</p>	3.724.065 €

Accusé de réception en préfecture
 013-211300058-20220922-220922_03-DE
 Reçu le 26/09/2022
 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0COF4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
 26/09/2022



Délibération n° 003-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

Le plan de financement de cette tranche de travaux est joint en annexe n° 2

Cette délibération propose d'approuver le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (C.D.D.A.) 2022/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 13-131221 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021 approuvant les autorisations de programme 2022 et l'affectation des crédits de paiement 2022,

CONSIDERANT la programmation en investissement pour la modernisation et le développement de la Ville d'Aubagne,

CONSIDERANT que ces opérations sont éligibles aux financements accordés par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

VU l'examen en Commission Municipale, Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2022-2025 conformément au tableau joint en annexe n° 1, d'un montant total de 21.663.420,00 € H.T. ;

ARTICLE 2 : de SOLLICITER la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 %, soit un montant global de 12.998.052 € pour les années 2022-2025 ;

ARTICLE 3: d'APPROUVER le plan de financement de la tranche 2022 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 2.234.439 € et dont le plan de financement est joint en annexe n° 2 ;

ARTICLE 4: d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_03-DE
Reçu le 26/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
26/09/2022

